

15ème législature

Question N° : 44953	De M. Jean-Luc Warsmann (UDI et Indépendants - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Difficultés d'exercice des diplômés psychomotriciens de Belgique en France	Analyse > Difficultés d'exercice des diplômés psychomotriciens de Belgique en France.
Question publiée au JO le : 22/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés que rencontrent les étudiants ayant obtenu en Belgique un diplôme de psychomotricien à exercer en France. Il semble qu'une procédure ait été engagée par la Commission européenne contre la France il y a quelques années en vue de permettre une équivalence. Il souhaite connaître l'état du droit français à ce jour.